



Propositions

pour une France solidaire
dans le monde en 2017



PRENONS
le PARTI
de la
SOLIDARITÉ



PROPOSITION N°15

Garantir le respect des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains et leur justiciabilité dans toutes les politiques publiques menées et définies aussi bien au niveau national qu'international et encourager tous les États à ratifier sans réserve la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son protocole facultatif.

D'après les chiffres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les femmes exercent deux à cinq heures de plus que les hommes par jour de temps de travail non rémunéré lié aux soins des autres. Parmi celles qui ont accès à un travail en dehors de la maison, elles sont 75 % à l'occuper dans le secteur informel, avec une rémunération moindre et des abus multiples de droits. Les femmes, notamment les mineures, sont également les premières victimes de la traite et de l'exploitation des êtres humains. En Afrique subsaharienne, presque 85 % des femmes actives occupent un emploi précaire, très souvent hors du champ de protection d'une législation relative au travail. Dans les pays les moins avancés, environ 79 % de ces femmes travaillent dans l'agriculture, alors que leurs droits fonciers ne sont pas bien protégés ; elles ne constituent en Afrique que 15 % des propriétaires de terres. En France aussi, les inégalités, discriminations et marginalisations touchent sévèrement les femmes, qui sont plus touchées par la pauvreté que les hommes, gagnent un salaire de 23.5 % de moins en moyenne et ne composent qu'un quart de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Près de quarante ans après l'adoption de la CEDEF et plus de vingt ans après l'adoption d'une Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes par l'Assemblée générale des Nations Unies, les discriminations et violences exercées à l'encontre des femmes restent une réalité, tout autant que la lutte pour les droits des femmes et l'égalité homme-femme.

Les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives françaises en 2017 doivent s'engager à ce que la France reconnaisse, intègre et promeuve de manière transversale et systématique les droits des femmes, dans toutes ses politiques publiques, locales, nationales et internationales. Ils-elles doivent également garantir que la France se positionne officiellement en faveur des droits des femmes dans tous les espaces de discussions et de décisions bilatéraux et multilatéraux, tels que le Conseil européen, la Conférence internationale du travail ainsi que l'Assemblée générale et la « Commission de la condition de la femme » des Nations Unies.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

- Prendre en compte, dans le cadre de la prochaine stratégie « genre et développement » de la France, à compter de 2018, les recommandations de la société civile, notamment celles d'intégrer une compréhension des rapports sociaux de domination liés au sexe, de renforcer l'appui financier aux organisations défendant les droits des femmes, mais aussi leur participation aux instances de décision.
- Allouer toutes les ressources humaines et financières nécessaires à l'application des droits des femmes, en conformité avec les Objectifs de Développement Durable et notamment l'objectif 5 ; il est particulièrement important de soutenir la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, leur participation aux instances de la vie sociale, politique et économique, leur accès aux ressources, ou encore la reconnaissance des soins et travaux domestiques des femmes, en particulier dans la politique de développement et de solidarité internationale de la France.
- Assurer un suivi et une évaluation de l'application effective des droits des femmes en France et dans les projets de développement de la France à l'international, de façon transparente et inclusive, en mettant notamment à disposition du public toutes les informations relatives au mécanisme de redevabilité en question et en intégrant les organisations de la société civile qui défendent les droits des femmes.
- Ratifier, sans exception ni réserves, la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques.
- Encourager tous les États membres à ratifier ou lever les réserves sur la CEDEF et son protocole facultatif en les notifiant au Secrétariat général des Nations Unies.
- Favoriser l'adoption d'une convention internationale de l'OIT sur la violence sexiste au travail.

act:onaid
pour des peuples solidaires

